

CONCERTATION PREALABLE

**REVISION ALLEGEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ISLE : RECLASSEMENT
DE PARCELLES CLASSEES EN ZONE URBAINE VERTE EN ZONE URBAINE GENERALE POUR LA
REALISATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT**

Une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Isle a été prescrite par une délibération en date du 12 mai 2023 du Conseil communautaire de Limoges Métropole. Cette révision allégée n°4 a pour objectif le reclassement de parcelles classées en zone Urbaine Verte (UV) en zone Urbaine Générale (UG) dans le but de réaliser une aire de stationnement.

Le dossier de cette évolution sera consultable durant toute la période de la concertation préalable à la Mairie de Isle, 15 rue Joseph Cazautets 87170 Isle, et au siège de Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy 87000 Limoges.

Un registre destiné à recueillir les remarques est mis à la disposition du public à ces adresses. De plus, ce dossier est consultable sur le site internet de la mairie de Isle : <https://www.ville-isle.fr/> ou sur le site de Limoges Métropole : <https://www.limoges-metropole.fr/>

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations par voie postale à l'adresse suivante : Limoges Métropole 19 rue Bernard Palissy 87031 Limoges CEDEX 1 ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : concertation-ra4-isle@limoges-metropole.fr

La concertation préalable se tiendra **du 22 janvier 2024 au 23 février 2024**, soit une durée d'un mois.